

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNE DE LA POSSESSION**  
**EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**AFFAIRE N°14/MARS/2015**

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 39**

**SEANCE DU 04 MARS 2015**

**NOTA :**

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :  
26 février 2015
- le compte rendu du Conseil municipal  
a été affiché en Mairie le :  
09 mars 2015

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

L'an deux mille quinze le quatre mars  
à dix-sept heures vingt s'est réuni en  
séance ordinaire le Conseil municipal de  
La Possession sous la présidence de  
Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO - Marie Françoise LAMBERT - Hubert GILLES -  
Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Pascal PARISSSE - Jean Christophe ESPERANCE -  
Denise FLACONEL (affaires n°04 à 14 et 18) - Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS -  
Sophie VAYABOURY - Didier FONTAINE (affaires n°04 à 18) - Jocelyne DALELE (affaires  
n°04 à 18) - Jean Marc VISNELDA - Marie Claire DAMOUR - Jean Luc BILLAUD - Daniel  
FONTAINE - Edith LO PAT - Fred JULENON - Christophe DAMBREVILLE (affaires n°04 à  
05 et 07 à 18) – Simone CASAS - Anne Cécile GRONDIN (n°02 à 18) Eve LECHAT - Anaïs  
HERON – Erick FONTAINE - Jérémie BORDIER - Thérèse RICA

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Denise FLACONEL (affaires n°01 à 03 et 15 à 17) - Jocelyne DALELE (affaires n°01 à 03) -  
Christophe DAMBREVILLE (affaires n°01 à 03 et 06) - Anne Cécile GRONDIN (affaire n°01)  
– Laurent BRENNUS - Jocelyn DE LAVERGNE – Marie Andrée LACROIX FAVEUR – Jean  
François DELIRON – Anne Flore DEVEAUX - Philippe ROBERT

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

Camille BOMART (procuration à Jean-Marc VISNELDA) – Didier FONTAINE (affaires n°01 à  
03 procuration à Robert TUCO) - Marie Line TARTROU (procuration à Marie-Françoise  
LAMBERT) - Christel VIRAPIN (procuration à Pascal PARISSSE) – Benoît CANTE  
(procuration à Jacqueline LAURET) – Rosaire MINATCHY (procuration à Anaïs HERON)

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Thierry BEAUVAL ayant obtenu  
la majorité des voix a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.  
Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement le Président a  
déclaré la séance ouverte.

.....

**AFFAIRE N°14 : TRAVAUX - PROGRAMME DE TRAVAUX AEP STE THERESE -  
PLAN DE FINANCEMENT - FEI**

Par délibération du 17 décembre 2014 le Conseil municipal a délibéré sur le financement du programme de travaux d'adduction d'eau potable (AEP) par l'Office de l'Eau Réunion. Dans le plan de financement retenu une grande partie des travaux n'est pas éligible à ce financement eu égard aux critères d'intervention de l'Office.

Ces travaux non éligibles contribuent au désenclavement du secteur de Dos d'Âne notamment en matière d'alimentation en eau potable. En effet les réservoirs envisagés dans ces travaux permettront d'alimenter ce secteur par la chaîne de refoulement du nouveau réservoir des remparts vers les réservoirs de Galets Ronds, puis de Fougères. Ce nouvel apport d'eau potable compensera l'abandon des captages de Galets ronds et de Baroi récemment acté par le Conseil municipal par délibération du 12/11/2014.

A ce titre, en réponse à l'appel à projets lancé par Monsieur le Préfet dans le cadre du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) période 2015-2017, cette part des travaux peut être proposée à la programmation 2015, pour laquelle une enveloppe de 40M€ a été affectée pour l'ensemble des DOM.

Compte tenu des demandes d'aides en cours d'instruction à l'Office de l'Eau Réunion, le plan de financement serait le suivant (sur la base d'un taux maximum de 60% de la part restant à la charge de la commune):

			RESSOURCES HT		
DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FEI	Office de l'eau	Commune de la Possession Y compris TVA
<b>Dépenses non éligibles pour l'OFFICE DE L'EAU</b>	<b>2 077 226.00 €</b>	<b>2 253 790.21 €</b>	<b>1 246 335.60 €</b>		<b>1 007 454.61 €</b>
Secteur D1			60%		
Secteur D2					
Secteurs D1 et D2	1 860 212.00 €	2 018 330.02 €			
Secteur E3	122 243.00 €	132 633.66 €			
Tous secteurs	94 771.00 €	102 826.54 €			
<b>Réservoirs</b>	<b>2 300 000.00 €</b>	<b>2 495 500.00 €</b>	<b>1 380 000.00 €</b>		<b>1 115 500.00 €</b>
Génie civil	1 900 000.00 €	2 061 500.00 €	60%		
Equipements	100 000.00 €	108 500.00 €			
Etudes de sol/CSPS	100 000.00 €	108 500.00 €			
Maîtrise d'œuvre	200 000.00 €	217 000.00 €			
<b>Dépenses éligibles pour l'OFFICE DE L'EAU</b>	<b>1 229 091.26 €</b>	<b>1 333 564.02 €</b>	<b>571 209.56 €</b>	<b>277 075.33 €</b>	<b>485 279.13 €</b>
<b>Secteur A1-Adduction</b>			46.5%	22.5%	
Travaux	500 882.13 €	543 457.11 €			
Appareillages	- €	- €			
<b>Secteur A1-Distribution</b>					
Travaux	576 209.13 €	625 186.91 €			
Appareillages	152 000.00 €	164 920.00 €			
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>5 606 317.26 €</b>	<b>6 082 854.23 €</b>	<b>3 197 545.16 €</b>	<b>277 075.33 €</b>	<b>2 608 233.74 €</b>
					<b>TOTAL FINAN-CEMENT</b>
					<b>6 082 854.23 €</b>

En conséquence,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'appel à projet adressé aux communes par Monsieur le Préfet de la Réunion par courrier du 27 novembre 2014 ;
- Vu la circulaire n°14-029393-D du 18 novembre 2014 précisant les modalités de la programmation FEI 2015 ,
- Vu le plan de financement proposé ;
- Suite à l'avis de la commission Aménagement et Développement du Territoire réunie le mercredi 25 février 2015 ;

**Le Conseil municipal,**

après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve la réalisation des travaux sous réserve du respect du plan de financement ci-dessus ;**
- **autorise Madame le Maire à proposer cette opération dans le cadre de l'appel à projet sus-visé ;**
- **autorise Madame le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout acte y afférent.**

-----  
Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE